



Audiovisuel : **Le Ministre de la Culture** **apporte enfin des réponses**

Le délégué général de FO France.tv et représentant FO de l'audiovisuel sur l'invitation de la FASAP, s'est entretenu avec le Ministre de la Culture. Franck Riester convalescent plusieurs semaines après avoir contracté le Covid19.

Il s'évertue à rattraper le retard qu'a pris son ministère dans la gestion de la crise. Sa présence a manqué dans l'appréciation des décisions du gouvernement, notamment concernant les salariés intermittents. Franck Riester a pourtant été le premier à saluer et à remercier officiellement tous les personnels des médias et de la presse, journalistes, techniciens, ou administratifs pour leur engagement sans faille durant cette crise.



Franck Riester – Ministre de la Culture

Voici un compte-rendu des échanges.

1- Un secteur au front

C'est un vibrant hommage auquel s'est livré au préalable de la réunion le Ministre de la Culture. Franck Riester a tenu à féliciter de nouveau tous les personnels des médias et de la presse, du secteur public, comme du secteur privé. Il se dit « impressionné » par le travail fourni durant cette crise. Il place néanmoins la sécurisation des personnels au cœur des préoccupations : « *cela doit être une priorité* ».

De même, il se réjouit de « *cet audiovisuel public mobilisé* ». De sa formidable capacité « *d'adaptabilité* ». Il constate que, malgré les difficultés, les missions du service public

(« l'information, l'éducation, la culture ») ont été maintenues et même accrues.

Il explique que chacun en France a pu constater « *l'importance d'avoir un audiovisuel public fort dans notre pays* », qui maintient la continuité de l'information de proximité et des programmes, à la télévision et à la radio.

Il conclut par ces mots : « *s'il y avait encore des sceptiques sur l'importance de l'audiovisuel public, je crois que cette crise aura au moins évacué tous les doutes* ».

2- La pérennité de France Ô et France 4

Franck Riester confirme qu'il a demandé à Delphine Ernotte de lui présenter un plan de continuité d'activité pour les deux chaînes, « dans le cadre d'un moratoire à la décision de fermeture ». Le Ministre souhaite connaître les impacts de la crise sur le pacte jeunesse et d'animation ainsi que sur le pacte de visibilité des Outre-mer.

En tout cas, l'adaptabilité de ces deux chaînes, dans le cadre de « la nation apprenante » a impressionné.

Il précise néanmoins, qu'à ce jour « rien n'est décidé », mais que le Président de la République a voulu reporter toutes les

réformes. Quoiqu'il en soit, si ces chaînes perdurent, il faudra revoir leurs missions.

FO a constaté que si **une quasi-unanimité des interlocuteurs de l'audiovisuel s'était exprimé sur le maintien de France 4**, il avait fallu « beaucoup batailler » pour convaincre que France Ô était nécessaire au service public. « L'arrivée de Sylvie Gengoul à la tête du réseau Outre-mer » a heureusement modifié la donne. **« En diffusant les journaux des 1ères à des heures de grande écoute, en s'appuyant sur une programmation de documentaires de qualité, et en redonnant du lien entre la métropole et les territoires ultra-marin, elle a su redonner un sens à la chaîne ».**

3- La TNT n'est pas morte !

Le Ministre de la Culture a insisté sur le fait que la télévision linéaire numérique n'est pas morte. Qu'il ne fallait pas brûler les étapes de la délinéarisation. Il a rappelé qu'en tant qu'ancien Maire de Coulommiers, c'est sa ville il y a 11 ans qui a été dotée la première en France de la TNT.

FO confirme. **« Si le développement des plateformes numériques est indispensable, celui-ci ne vient pas à la place de la TNT. De même que la radio n'a pas remplacé la presse, que la télévision n'a pas remplacé la radio, le numérique ne viendra pas remplacer la télévision. Nous sommes dans un univers de global média qu'il faut appréhender et réguler. »**

Franck Riester ajoute que la crise a bouleversé les convictions de beaucoup de

commentateurs du secteur de l'audiovisuel. Pour lui, **« il y a là une vraie question de justice sociale »**, car il faut bien se rendre compte **« que tous les Français n'ont pas les moyens d'avoir recours à l'offre d'un opérateur, mais aussi parce que beaucoup se trouvent dans des zones blanches ou grises et ne peuvent, ou très mal, recevoir internet. »** (ndlr : 15 % des Français selon notre chiffrage)

De plus, il constate comme beaucoup de Français, que durant ce confinement, les débits internet sont saturés. Il en résulte des services dégradés. **« La télévision hertzienne a donc repris toute sa légitimité, il ne faudra pas l'oublier ».** C'est pourquoi il estime que la télévision linéaire doit confirmer dans les attentes des citoyens en développant la réception Ultra Haute Définition.

4- La réforme de l'audiovisuel doit se poursuivre

Pour FO, la réforme de l'audiovisuel est nécessaire et doit se poursuivre. Nous avons réclamé que tout ce qui concerne les directives SMA (Service Média Audiovisuel) qui fixent un socle de règles communes pour les éditeurs de services de l'Union européenne et pour les

plateformes de partage de vidéos, les réseaux sociaux et les plateformes de diffusion en direct soient maintenues. Que les dispositifs liés à la création (notamment pour maintenir l'emploi des intermittents), les droits d'auteurs, la protection des publics, la fusion CSA-

Hadopi, l'adaptation des directives européennes soient également maintenus et appliqués. En revanche, nous souhaitons l'arrêt de la fusion des entreprises de l'audiovisuel public (France Médias), qui va engendrer des coûts de structure et des coûts de hauts salaires : pour nous **« ce serait indécent dans le contexte »**.

FO explique que ce report reconfigure évidemment le mode de désignation du PDG de France.tv. Delphine Ernotte s'était engagée pour un mandat de 2 ans supplémentaires, jusqu'à l'arrivée d'un PDG de France Médias en 2022. Avec ce report de la réforme, c'est sans doute pour un nouveau mandat de 5 ans que les candidats s'engagent. **« Nous ne souhaitons pas fragiliser les organisations de travail, et les salariés durant cette crise par une campagne pour la présidence qui sera, comme toujours, assez dure. Ce ne sont pas aux collaborateurs de subir les attaques contre France Télévisions que l'on voit déjà poindre dans la presse »**.

« Ce sera peut-être notre seul point de désaccord » dit le Ministre. **« Oui, bien sûr, il**

faut que cette réforme de l'audiovisuel aille à son terme. Il faut s'assurer que la régulation se poursuive. Tous ces objectifs restent d'actualité ». Mais il précise que la naissance **« d'une holding pour l'audiovisuel public est déterminante »**. Il s'agit, selon lui, de répondre à la concurrence internationale en développant un groupe d'une taille critique à la hauteur des autres groupes européens. Il assure que **« l'objectif n'est absolument pas de nier les spécificités de chacune des entreprises de France Média qui vont conserver leur direction »**, mais de mettre en place **« une organisation capable de déterminer une stratégie commune à l'audiovisuel public, pour être performant et innovant »**. Il appelle de ses vœux **« à un audiovisuel de médias global fort dans lequel la production audiovisuelle et internet auront toute leur place »**. Il ajoute que la loi était en discussion lorsque les travaux ont dû s'arrêter en raison du confinement, **« mais qu'il est tout à fait envisageable de la poursuivre assez vite »** (même si **« d'autres lois seront évidemment prioritaires »**). Le Ministre conclut de manière assez ferme et volontaire par : **« cette réforme doit avancer ! »**.

5- La situation des intermittents du spectacle de l'audiovisuel

Pour FO, la crise a accentué la fragilisation sociale des salariés les plus précaires de notre secteur pour deux raisons. D'abord, parce qu'au moment où la solidarité nationale devait jouer, **« on a appliqué des jours de carence aux intermittents, parfois jusqu'à 70 jours. Des intermittents voient donc leurs contrats annulés ou reportés et se retrouvent donc avec zéro euro »**. Ensuite parce que **« de très nombreuses entreprises de production audiovisuelle n'ont pas voulu mettre en place le chômage partiel »**. Nous disons donc au Ministre de la Culture qu'il y a **« urgence à agir »**.

Nous ajoutons que notre syndicat FO Médias est en contact avec de très nombreux employeurs en demandant quelle raison les pousse à ne pas appliquer le chômage partiel. Nous précisons clairement au Ministre que ces entreprises se plaignent de n'avoir aucune

réponse de l'administration : **« Les patrons craignent d'avancer l'argent du chômage partiel et qu'ensuite, l'Etat ne les rembourse pas »**.

Le Ministre de la Culture a une réponse très claire : **« Oui, l'Etat remboursera aux entreprises privées qui appliqueront le chômage partiel. Si vous observez des décalages avec ce que je viens de vous dire, je souhaite que vous me fassiez remonter ces informations »**.

(ndlr : quelques heures après cette audience, le Ministre **est contredit** par un document publié par le Ministère du Travail, évoquant les "précisions sur les évolutions procédurales sur le dispositif d'activité partielle, mise à jour du 29 avril 2020", il est indiqué p. 54 "est-ce qu'une date reportée peut faire l'objet d'une

indemnisation au titre de l'activité partielle ? Non, une date reportée ne peut être prise en charge au titre de l'activité partielle.")

Franck Riester poursuit. Il indique très clairement concernant l'audiovisuel public et ses filiales qui n'ont pas l'autorisation de disposer du chômage partiel « **que la solidarité collective doit être exemplaire avec les plus**

faibles ». Il se montrera particulièrement vigilant.

Concernant les franchises, le Ministre est conscient du problème, il travaille à sa résolution avec « son homologue du Travail », Muriel Penicaud. Il espère « **revenir vers nous avec une bonne nouvelle** », sans donner davantage de précisions.

6- FO solidaire

FO France.tv expose les idées que nous avons développées au CSE central de France Télévisions, et que nous pourrions voir se développer au niveau national.

Concernant la prime de pouvoir d'achat mis en place par le Gouvernement pouvant aller jusqu'à 2000 €, **nous proposons que sur la base du volontariat, la possibilité soit offerte de reverser tout ou partie de cette prime à des organismes de santé ou des associations caritatives.** Nous expliquons que nous souhaitons travailler avec la Fondation France Télévisions, mais que l'Etat devra nous aider pour résoudre les difficultés juridiques.

De même, FO France.tv explique avoir proposé, toujours sur la base du volontariat, **de pouvoir flécher les 5 jours de congés payés que nous devons obligatoirement déposer avant le 31 mai sur des dons aux**

intermittents du spectacle. Pour le salarié CDI, c'est une opération blanche, mais en revanche, la valorisation de ces congés sur les CDDU est une démarche solidaire très importante.

Sur ces deux propositions le Ministre se dit enchanté : « **ce sont de très bonnes idées** ». Il va vérifier le cadre législatif concernant « **le don de jours de congés aux intermittents du spectacle, mais s'il faut, nous pourrions peut-être l'adapter !** ».

Durant cette entrevue d'autres sujets ont été abordés : la publicité à la télévision, la crise des télévisions locales privées, le soutien à la création. Ils feront l'objet d'un compte rendu détaillé lors du prochain bureau de la FASAP-FO.

Paris, le 4 mai 2020